NOTE D'INFORMATION

WG CROISSANCE

Nature juridique **SICAV**

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87) du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l' AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16051 en date du 11/04/2016.

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY

Marocaine du Marché des Cadille

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION sise à 416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca représentée par M' BADR ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION 416. Rue Mustapha El Maani Téléphone: 0522 45 38 38 Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

um

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: WG CROISSANCE

- Nature juridique

: SICAV

- Code Maroclear

: MA0000030652

- Date et référence de l'agrément

: 31/12/2015, GP15096

- Date de création

: 06/04/1999

Siège social

: 416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 5,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: WAFA GESTION sise à 416, rue mustapha el mâani,

21000 casablanca représentée par M'BADR ALIOUA

- Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank sise à 2, Boulevard Moulay

Youssef, Casablanca

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 54 54 54

Commissaire aux comptes
 AMAR

: A.SAAIDI & ASSOCIES représentée par NAWFAL

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification

: Diversifié

Indice de référence

: 75% MBI MT + 25% MASI

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion de la SICAV WG Croissance est l'appréciation de l'investissement sur l'horizon de placement recommandé. Le gérant visera ainsi la valorisation du capital sur l'horizon de placement recommandé tout en profitant des opportunités du marché actions sur la période.

- Stratégie d'investissement :

La SICAV sera investie à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances ou autres placements sur le marché monétaire.

Sind

Par ailleurs, la SICAV ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités.

En revanche, la SICAV pourra être investie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes Physiques et Morales

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 25/06/1999
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux du réseau d'ATTIJARIWAFA BANK et de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans la presse économique hebdomadairement.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités cidessous :

- Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social d'Attijariwafa Bank
- Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
- Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0.2% incompressible, acquis au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 Les commissions de rachats s'élèvent à 1.50% HT maximum des montants rachetés dont
 0.1% incompressible, acquis au FCP.

Cas d'exonération :

Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de souscription est égal à la VL.

Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de rachat est égal à la VL.

Frais de gestion :

2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par la SICAV sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20000 DHS
2-Commissaire aux comptes	20000 DHS
3-Commission CDVM	0.025%
4-Dépositaire	0.05%
5-Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle »	4 000 DHS
6-Maroclear (droit d'admission) « trimestriel »	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

